

 COPIE

DELIBERATION N° 21 / 2008
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 2 avril 2008

Lycée français « Charles de Gaulle » LONDRES : prise à bail par l'AEFE auprès de la municipalité de FULHAM

Vu le code de l'éducation, articles L 452-3 et D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration autorise la directrice de l'AEFE à conclure la prise à bail auprès de la municipalité de FULHAM pour une durée de vingt-cinq ans (25 ans) moyennant un loyer annuel de 200.000 livres.

Nombre de votants	18	Pour	18	Contre	/
		Abstentions	/	Nuls	/

Fait à Paris, le 2 avril 2008

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE

Anne GAZEAD

